

Paris, le 31 janvier 2011

Rapport Hénart :
pour l'ANPDE, la priorité et l'urgence sont de
« réévaluer la formation et valoriser le métier d'infirmière puéricultrice »

Pour l'ANPDE (Association Nationale des Puéricultrices diplômées et des étudiantes), le rapport sur les métiers intermédiaires de santé, qui doit être rendu public début février, est l'occasion de réexaminer la fonction d'infirmière puéricultrice dans sa globalité. Cette réévaluation est vivement attendue à plusieurs niveaux : promouvoir la spécialité, la rendre plus attractive et valoriser les compétences des professionnels qui disposent d'un savoir, d'un savoir-faire et d'un savoir être spécifique pour la prise en soin holistique de l'enfant et de sa famille.

La mission relative aux nouveaux métiers entre les paramédicaux et les médecins, a été confiée en mai dernier, par les ministres de la Santé et de l'Enseignement supérieur, à Laurent Hénart, député UMP de Meurthe-et-Moselle, Yvon Berland, président de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS) et à Danielle Cadet, ancienne présidente de l'Association française des directeurs des soins (AFDS). L'enjeu de ce groupe de travail est de s'intéresser à **la création de nouveaux métiers, entre corps médical et paramédical.**

Une reconnaissance du diplôme d'Etat à un grade Master

« Le lancement de cette mission à l'heure de l'intégration des formations paramédicales dans le système LMD tombe à point nommé » commente Sébastien Colson, président de l'ANPDE. *« Nous nous interrogeons toutefois sur la nécessité de créer des métiers à niveau bac + 5, alors que notre profession qui existe depuis plus de 60 ans peine aujourd'hui à obtenir la reconnaissance de sa formation au niveau master. Notre spécialité ne demande qu'à se développer, nous saisissons donc l'opportunité de parvenir à cette évolution tant attendue qui, plus qu'une nécessité, est devenue une urgence. »* Pour se faire, la refonte du diplôme de puéricultrice peut permettre d'accéder à une formation de spécialité, certifiée par diplôme d'Etat (DE), avec une reconnaissance universitaire à un grade Master (120 ECTS)

Une évolution du cadre législatif et réglementaire

D'autre part, l'ANPDE espère voir **le cadre législatif évoluer, pour attribuer un exercice réservé des infirmières puéricultrices auprès de l'enfant et de sa famille.** L'infirmière puéricultrice doit se positionner en référente dans un service de pédiatrie, avec un droit de décision thérapeutique dans un champ de compétence à définir avec ce nouveau cadrage législatif, et permettant un droit de prescription limité.

Enfin, l'ANPDE attend que soit ouverte, dans la Nomenclature Générale des Actes Professionnels, une cotation des actes et des consultations réservées à l'infirmière puéricultrice, permettant un exercice libéral reconnu et une prise en soin à domicile des enfants par des professionnels de santé spécialement formés pour cette population. **« Ceci permettrait une diminution des coûts en santé pour des hospitalisations trop longues, faute de relais par une infirmière libérale, tout en favorisant la création et le maintien des liens parents - enfants. »** précise le Président de l'ANPDE.

A propos de l'ANPDE : L'ANPDE existe depuis 1949. Elle est l'unique association professionnelle française, représentant les infirmières puéricultrices et les étudiants de la spécialité de métropole et des DOM-TOM. Ses objectifs sont de promouvoir cette spécialité infirmière, d'en défendre le diplôme, d'engager une réflexion en regroupant les professionnels de terrain et en organisant des journées d'études nationales et régionales permettant l'échange des pratiques. L'association représente près de 3 000 puériculteurs et puéricultrices recensés à ce jour, issus du secteur hospitalier, des établissements d'accueil pour enfants de moins de 6 ans, de services de protection maternelle et infantile, du secteur libéral, des réseaux de soins et de la formation. L'association est attentive à l'ensemble des réformes entraînant une modification de la prise en charge de l'enfant et de sa famille, autant dans le système de soins traditionnel que dans la santé communautaire, afin de garantir la qualité et la sécurité des soins pour cette population particulière, tout en répondant à l'évolution des besoins et des innovations de la société. www.anpde.asso.fr